Publié et certifié exécutoire le 10/11/2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-264402215-20261105-DEL_20261105_28-DE

Département LOIRE-ATLANTIQUE

Arrondissement SAINT NAZAIRE

Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC

DEL_20261105_28

EXTRAIT DU REGISTRE
Séance du 05 Novembre 2026

Trignac
Ville de Brière et d'Estuaire

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-six, le cinq novembre
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni en session ordinaire au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Gilbert LEMESTRE, Président du CCAS.

Etaient présents : Gilbert LEMESTRE, Françoise ALBERT, Sylvie BRANGER, Christelle GIRAULT, Béatrice BERNARD, Laurence FREMINET, Nicolas PALLIER, Luc BROCHARD-REIGNE, Katia LEMOINE, Stéphanie BURNEL

Etait excusée : Solène MERABET

Convocation	**23 Octobre 2026**
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	10
Excusés :	1
Absents	0
Procurations :	0
Votants :	10

Secrétaire de Séance : DANET Amélie, directrice du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Convention – Protocole Technique de Partenariat entre la CAF de Loire-Atlantique et le CCAS de TRIGNAC

Exposé des motifs

La Caf de Loire-Atlantique propose à son réseau de partenaires essentiels sur le département de renforcer ce partenariat et de fiabiliser les échanges, en formalisant les engagements réciproques de chacun par la signature d'un protocole technique de partenariat dont la proposition est jointe.

L'accès à la ligne partenaire est essentiel dans les accompagnements réalisés par nos travailleurs sociaux, c'est pourquoi il vous est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président ou Le Vice-Président à signer ce protocole

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-264402215-20261105-DEL_20261105_28-DE

DECIDE

Article 1 : **D'APPROUVER** la convention-Protocole technique avec la CAF de Loire-Atlantique.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante en cas d'empêchement à signer ce protocole et les avenants s'y afférents.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

Gilbert LEMESTRE
Le Président du CCAS

